Ecole de Musique de Chevry-Crozet-Echenevex

192 Route de la Vie Chenaille
01170 Echenevex
Tel : 06 20 83 24 84
Mél : emcce.asso@gmail.com
https://www.emcce.org

2026 – 2027
A conserver pour référence

NOTICE

Lieux des Cours : Chevry : Maison des Associations et de la Culture
Crozet : Salle de Musique, à côté de la salle des fêtes
Echenevex : Complexe de la Chenaille

DISCIPLINES ENSEIGNÉES :

Instruments
- Flûte à bec
- Flûte traversière
- Clarinette
- Trompette/Cornet
- Alto
- Violon
- Violoncelle
- Guitare (tous styles, électrique, basse)
- Harpe
- Piano
- Batterie/Percussions
- Saxophone
- Chant
- Trombone

Formation / Initiation Musicale
- Éveil musical (4-6 ans)
- Atelier découverte des instruments (6-7 ans)
- Formation Musicale (à partir de 7 ans) obligatoire en 5 ans, pour permettre d'obtenir une attestation de fin de 1er cycle

Pratiques collectives
(obligatoires au moins une année en 2e cycle,
cours d'instrument obligatoire sauf pour la chorale et les grands élèves)
- Chorale (à partir de 7 ans)
- Ensemble de guitares (à partir de la 2e année de pratique instrumentale)
- Musique de chambre (à partir de la 3e année de pratique instrumentale)
- Groupe de musique actuelle (à partir de la 3e année de pratique instrumentale)
- Ensemble vocal de musique actuelle/comédie musicale (ados/adultes)
- Orchestre à cordes inter-écoles EVASION (à partir de la 4e année de pratique instrumentale)
- Orchestre d'harmonie (vents) de la Société de musique de Chevry (à partir de la 4e année de pratique instrumentale)

DURÉE DES LEÇONS ET CALENDRIER SCOLAIRE

La durée des cours d'Éveil Musical et d'Atelier découverte des instruments est de 45 minutes par semaine.

La durée des cours de Formation Musicale (FM) est de 1 heure par semaine (1h30 pour niveau FM5).

La durée des cours d'instruments est, au choix et avec accord du professeur, de 30 minutes (conseillées en 1er cycle), 45 minutes (conseillées en 2e cycle) ou 60 minutes (conseillées en 3e cycle) par semaine. Certains professeurs proposent des cours en petit groupe, le tarif est alors divisé par le nombre d'élèves.

Les congés sont basés sur le rythme des **vacances scolaires de notre académie (Lyon)**.

MODALITÉS DE PAIEMENT À L'ÉCOLE

L'inscription à l'École de Musique implique le paiement d'une adhésion annuelle. **Cette adhésion est non remboursable** en cas de désistement après le jour de la rentrée de l'EMCCE.

Pour les Formations et Initiations Musicales et pour les pratiques collectives, les parents des enfants et les participants adultes s'engagent pour l'année. Les frais sont eux aussi **non remboursables** sauf si la pratique collective est annulée par manque de participants.

Pour toute **nouvelle** inscription, ou pour tout **nouvel** instrument, un et un seul « cours d'essai » est possible au cours de la 1ère semaine. Ce cours d'essai correspond à un délai de réflexion après une inscription. En cas d'annulation après ce cours d'essai, nous remboursons uniquement les frais de cours.

Les paiements se font par carte bancaire, en 3 fois (lors de l'inscription, le 14/12/2026 et le 29/03/2027).

FRAIS D'INSCRIPTION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Les diverses communes n'ayant pas désiré contribuer de façon identique au fonctionnement de l'école, nous avons été contraints de répercuter ceci sur le tarif relatif aux inscriptions. Le tarif instrument est cependant le même pour tous.

FRAIS D'INSCRIPTIONS			
Zone	Communes	premier élève	élève suivant
A	Chevry, Crozet, Echenevex, Membre Orchestre EVASION	**100 €**	**30 €**
B	Cessy, Ornex, Prévessin-Moëns	**140 €**	**70 €**
C	Segny, Sergy, Thoiry, Collonges, St Jean de Gonville	**190 €**	**120 €**
D	Autres communes	**210 €**	**140 €**
	Membre du bureau Membre de la Société de musique de Chevry-Crozet	gratuit	gratuit

L'école de Musique est une association, loi 1901, sans but lucratif, administrée par des **bénévoles**.
Les principales municipalités de soutien sont Chevry, Crozet, et Echenevex (subvention + prêt de locaux et de matériel). L'EMCCE reçoit aussi une subvention du Conseil Départemental de l'Ain et de certaines communes de la région, mais la **ressource principale** de **notre école est constituée des contributions des familles.** Les **frais d'inscriptions** couvrent **les salaires de la directrice, les frais d'administration, de secrétariat et de gestion.** Les **frais de cours** (initiation, formation musicale, instruments) couvrent une partie **des salaires** et **charges** des professeurs.

Prix des Cours

Nom	Élèves	Fréquence	Période	Durée	Tarif	Note
Éveil Musical	4-6 ans	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	45mn	**270 €**	❷
Atelier découverte des Instruments	6-7 ans	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	45mn	**450 €**	
Formation Musicale (FM1,2,3,4,5 et FM ado/adulte)	Dès 7 ans	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	1h/1h30	**280 €**	❷
Chorale	Dès 7 ans	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	1h	**270€**❶	❷
Ensemble vocal de musique actuelle/comédie musicale	Ados/Adultes	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	1h	**270€**❶	❷
Musique d'ensemble (ensemble de guitares, musique de chambre, groupe de musique actuelle)	Dès la 2e ou 3e année de pratique instrumentale	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	1h	**270€**❶	❷
Orchestre à vents "Société de musique de Chevry-Crozet"	Adultes ou dès la 4e année de pratique instrumentale	Géré par la Société de musique de Chevry Tous les vendredis soirs à Chevry			**Gratuit**	
Orchestre à cordes "Evasion"	Adultes ou dès la 4e année de pratique instrumentale	2 samedis par mois de 9h30 à 11h45 à Divonne/Gex/Echenevex			**210€**❶	
Instrument		hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	30 mn	**725 €**	
				45 mn	**1090 €**	
				1 h	**1450 €**	

❶ : Gratuit si l'élève suit aussi un cours d'instrument ❷ : Cours maintenu si au moins 4 élèves inscrits

Permanences d'inscriptions :

Du 20/05/2026 au 07/06/2026 En ligne
Ré-inscriptions
A partir du 21/06/2026 En ligne
Inscriptions
Dimanche 21/06/2026 de 9h30 à 11h; Crozet (chapiteau)
Inscriptions
Mercredi 24/06/2026 de 15h30 à 19h30; Chevry (maison des associations et de la culture)
Inscriptions

*N'OUBLIEZ PAS votre **Carte bancaire** pour le paiement*